

Rencontre avec la Présidence de l'Assemblée Constituante pour la remise de la pétition sur la promotion de la paix et des droits fondamentaux

POLE DE COMPETENCE POUR LA PAIX DES ASSOCIATIONS DE GENEVE (PAGE)

Delia Mamon, Christophe Barbey, David Fernandez et moi-même, Michel Monod, avons été reçus lundi 8 février à 16h30 par Mme Contat-Hickel, Mme Christiane Perregaux, M Jacques-Simon Eggly et, M. Thomas Büchi, les quatre Co-présidents de l'Assemblée Constituante.

Nous avons été très honorés de cet accueil et très satisfaits de voir que nos propositions d'articles sur la paix et les droits fondamentaux étaient prises au sérieux.



Christophe Barbey a remis les 585 signatures de la proposition collective et a rappelé les points essentiels contenus dans nos propositions d'articles soit le droit fondamental à la paix, l'éducation à la paix dans les écoles, la non violence et l'usage réservé de la force par la police, la prévention des conflits et la médiation, la solidarité internationale, le service citoyen pour améliorer les liens sociaux et la place exceptionnelle de Genève pour les questions de paix.

Le CoPrésident Jacques-Simon Eggly nous rappelle que la Confédération a confié à l'armée le soin de préserver la paix. Délia Mamon recentre le débat sur les responsabilités du canton que doit refléter la constitution cantonale.

Michel Monod se réfère au travail que le Conseil des Droits de l'Homme mène actuellement sur le droit de l'homme à la paix et David Fernandez rappelle que de nombreuses autres initiatives régionales sont en cours en vue de faire reconnaître ce droit.

Michel Monod distingue ensuite le rôle de la police comme gardien de la paix pour assurer la sécurité « la paix dite négative » et le rôle de la société, de l'État et du service citoyen en particulier pour promouvoir la paix, les droits humains et les liens sociaux, appelée « paix positive », et qui tend à favoriser le bien-être

A la question, importante, posée par la Coprésidente Christiane Perregaux, celle de l'application concrète et de la justiciabilité de nos propositions, Delia Mamon répond que les textes constitutionnels ont aussi pour but d'être une source d'inspiration, pour les objectifs du « bien-vivre », et que progressivement les clauses formulées dans les textes entrent dans les faits, comme c'est le cas actuellement pour les droits humains et les droits des enfants qui commencent à être enseignés. Cependant, concernant l'éducation à la paix, elle indique qu'il y a encore trop peu

d'outils pédagogiques permettant d'enseigner en classe des compétences pour dépasser la violence et développer des relations de paix, même si cela s'améliore. Elle souhaite toutefois que ce ne soit pas un obstacle à une inscription constitutionnelle de la volonté d'éduquer à la paix.

Les quatre Co-présidents nous disent qu'ils accordent une grande importance à ces thèmes de la paix et des droits fondamentaux qui leur apparaissent essentiels pour Genève, la ville internationale. La constitution donnera les idées générales et il s'agira ensuite, par les lois d'application, de les mettre en œuvre de façon réaliste et concrète.



Enfin, nous souhaitons aussi que la paix soit mentionnée dans le préambule de la constitution comme un objectif à réaliser pour le Canton et la République de Genève.

Mme la Coprésidente Marguerite Contat-Hickel nous remercie vivement pour nos efforts et notre participation. Et elle nous encourage à continuer à utiliser et à faire utiliser les nombreuses possibilités d'interaction avec l'Assemblée Constituante, qui sont offertes au public.

Michel Monod, 9.2.2010

Photos : Secrétariat de la Constituante

Contact :

Christophe Barbey

Pôle de compétence paix e la FAGE

cb@apred.ch

079 524 35 74